

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Aide départementale à l'investissement en politique de la ville (ADIPV) : 2ème répartition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif d'aide départementale à l'investissement en politique de la ville, les subventions détaillées en annexe du rapport, pour un montant global de 76 753 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée